

GROUPE PTF « ÉCONOMIE AGRICOLE ET RURALE »

Dialogue politique sur l'approche sectorielle

L'objectif de cette note est de partager avec les autorités maliennes les réflexions actuelles des PTF du secteur agricole sur la mise en place d'une démarche sectorielle conjointe et de réfléchir ensemble sur les modalités pratiques de collaboration.

1- LE GROUPE PTF « ÉCONOMIE AGRICOLE ET RURALE » : Dans le cadre de la restructuration des modalités de coordination des PTF, le groupe de travail « **Économie agricole et rurale** » succède à l'ancien groupe « Développement rural ». Ce changement de dénomination répond à un double souci de changement d'approche : (i) recentrer les problématiques abordées entre PTF vis-à-vis d'une approche « développement rural » trop vaste, afin de permettre un travail plus effectif ; (ii) mieux faire ressortir les enjeux économiques de l'agriculture et du monde rural sur lesquels le groupe devrait se concentrer.

⇒ L'**objectif du groupe** « Économie agricole et rurale » est d'entretenir un dialogue régulier et approfondi entre les PTF et la partie malienne sur la croissance agricole, reposant sur une vision globale du secteur pour la construction conjointe d'une approche sectorielle abordant l'ensemble des problématiques du secteur.

2- LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE COMME OUTIL D'ALIGNEMENT : La notion d'alignement suivant la Déclaration de Paris doit se concevoir à deux niveaux : (i) l'alignement sur les **politiques et stratégies** ; (ii) l'alignement sur les **procédures administratives et financières** de l'État (la procédure normale des dépenses publiques sans passer forcément par des agences), et des organisations privées (CRA, organisation des producteurs, etc.).

S'agissant du premier niveau, l'ensemble des PTF participant aux travaux du groupe « Économie agricole et rurale » reconnaissent la LOA comme un bon outil d'alignement fixant les grandes orientations et le cadre général des interventions. L'alignement sur les procédures nationales peut se concevoir à court terme car le système de gestion des finances publiques au Mali le permet (plusieurs bailleurs y ont déjà recours).

⇒ Pour, sur cette base, aller vers une approche sectorielle et donc des appuis budgétaires sectoriels, il convient maintenant de bâtir un **cadre fédérateur d'investissements** dans lequel les contributions des PTF pourront s'inscrire.

⇒ Il s'agit d'élaborer un **programme pluriannuel d'investissement** débouchant sur un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) tenant compte : (i) des axes prioritaires du secteur définis dans les documents existants ; (ii) des besoins financiers du secteur, des financements acquis et des compléments à rechercher ; (iii) des missions des ministères et de leurs besoins de fonctionnement afin que ce CDMT soit un plaidoyer lors des arbitrages budgétaires avec le ministère des Finances.

3- PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE : Dans l'optique de développement d'une approche sectorielle agricole, les PTF souhaitent discuter avec les autorités maliennes des options opérationnelles suivantes :

- 1- Confirmer l'**objectif partagé de développer une approche sectorielle** et un programme national d'investissement pour sortir de la multiplicité actuelle de projets et de demandes d'appui dispersés.
- 2- Mettre en place un **cadre de dialogue sur l'approche sectorielle** entre partie malienne et PTF ; cet espace de dialogue devra être opérationnel et représentatif, impliquant outre les Ministères du secteur au niveau Secrétaires Généraux, les organisations professionnelles, le secteur privé et les collectivités territoriales.
- 3- **Responsabiliser la CPS-SDR** comme moteur de l'élaboration de ce cadre d'investissement, suivant sa mission de « coordination de la préparation des plans, programmes et budgets ainsi que d'analyse des politiques et stratégies », tout en contribuant à faire progressivement évoluer le dispositif national de suivi-évaluation vers un véritable dispositif sectoriel reposant sur des indicateurs devenant à terme des indicateurs pour le déblocage des tranches financières ; la CPS devra en outre assumer pleinement son rôle d'animation d'une réflexion entre l'ensemble des acteurs publics, professionnels et privés. En retour, les PTF s'engagent à apporter un soutien à la CPS au travers de son plan triennal.
- 4- Élaborer dès 2008 la **trame du cadre fédérateur d'investissement** avec l'ensemble des acteurs pour commencer à le remplir en 2009 avec des objectifs, des résultats attendus, des responsabilités identifiés, des estimations budgétaires et des indicateurs de performance.
- 5- Tenir une **première revue sectorielle en mai ou juin 2009** sur les thèmes suivants : (i) revue des projets / programmes 2008 ; (ii) progression vers l'approche sectorielle ; (iii) engagements financiers des PTF et préparation de la loi des finances 2010.